

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-006/PR/MAEM portant adoption du projet de Budget prévisionnel 2011 du Laboration National d'Analyses Alimentaires (LANAA).

n° 2011-006/PR/MAEM

Ministère
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE
LA MER

Date de publication
3 janvier 2011

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2011

Date du numéro
15 janvier 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°200/AN/07/5ème L du 22 décembre 2007 portant organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques

VULa Loi n°48/AN/09/6ème L du 19 avril 2009 portant création du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires

VULe Décret n°2009-0197/PR/MAEM du 29 août 2009 portant organisation et fonctionnement du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires

VULe Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2009-0237/PR/MEIFP du 15 octobre 2009 portant nomination du Directeur du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires

VUL'Arrêté n°85-1162/PR/SG du 07 septembre 1985 portant fixation des tarifs applicables au service de l'Elevage et des Pêches

VUL'Arrêté n°2008-0421/PR/MAEM-RH du 06 juillet 2008 portant modification des tarifs de redevance pour l'établissement des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire

VUL'Arrêté n°2009-0246/PR/MAEM du 22 mars 2009 portant modification de l'Arrêté n°2008-0421/PR/MAEM-RH portant modification des tarifs de redevance des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire

VUL'Arrêté n°2009-0757/PR/MAEM-RH du 17 octobre 2009 relatif aux tarifs des redevances applicables lors du contrôle vétérinaire et alimentaire

VULa Délibération n°001 du Conseil d'Administration du 24 décembre 2009 portant approbation du Budget prévisionnel 2010

VULa Délibération n°002 du Conseil d'Administration du 23 décembre 2011 portant approbation du Budget prévisionnel 2010

SUR Proposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le projet de Budget prévisionnel 2011 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires s'établit comme suit

- En produits : 240.000.000 FD – En charges : 180.000.000 FD (Fonctionnement : 126.000.000 FDJ, Appui sectoriel 20.000.000 FDJ, investissement : 34.000.000 FDJ)

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH